

C.T.C.C.

le travail

EDITION DE la Mauricie

LE TRAVAIL — EDITION DE LA MAURICIE

Les accidents se multiplient à la Belgo

Presque tous les jours, on apprend qu'un des "scabs" de la BELGO s'est fait couper un doigt ou s'est brûlé à l'épaule ou a été la victime d'un accident quelconque. Qu'arrive-t-il donc à cette compagnie qui a toujours prétendu détenir des records de sécurité?

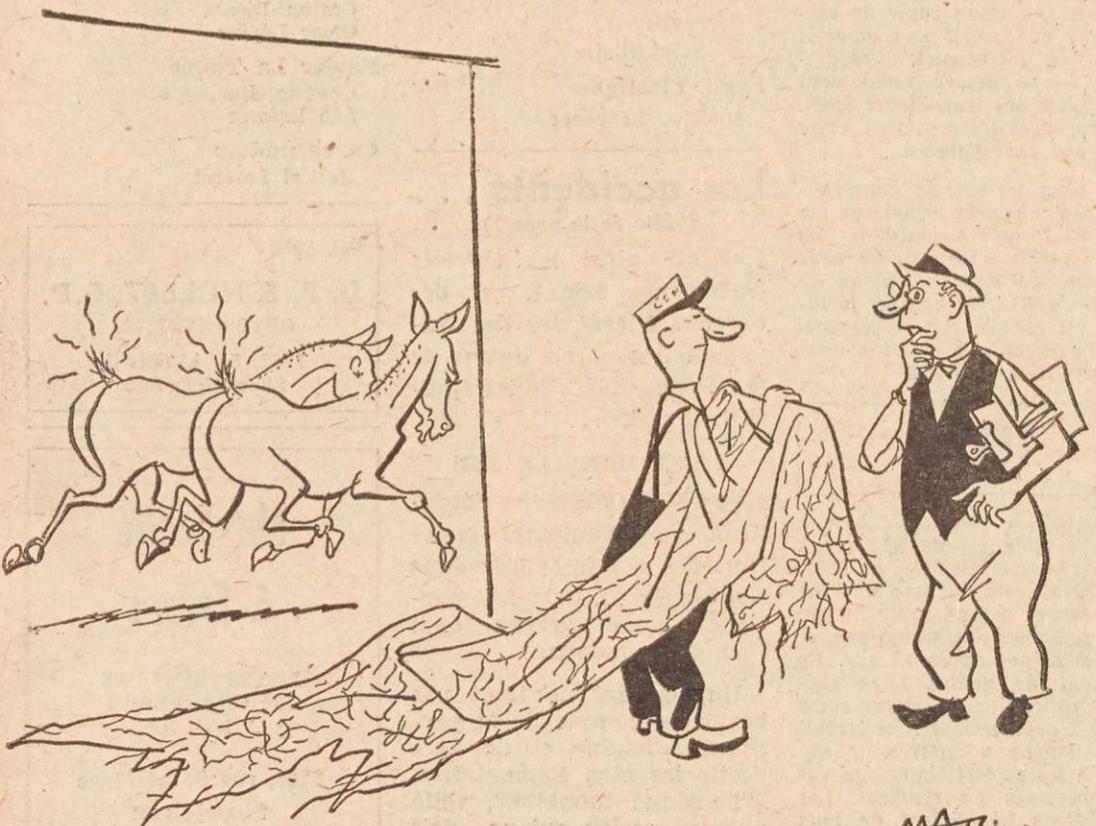
ENERVEMENT GENERAL Il arrive que l'atmosphère n'est plus la même au moulin. Les ouvriers sont énervés, les contremaitres sont énervés et les patrons sont énervés. Les "scabs" s'en-

gueulent entre-eux selon qu'ils font partie du groupe des anciens "scabs" ou des nouveaux "scabs"! (Car il y a une hiérarchie chez les "scabs"! Les ouvriers sont fatigués, surmenés et forcés-

ment, ils se blessent plus facilement.

De plus, la compagnie demande à des ouvriers d'exécuter des travaux auxquels ils ne sont pas habitués, mul-

(Suite à la page 2)



On aurait, paraît-il, trouvé du crin de cheval dans le papier à journal de la BELGO.

34 arrestations en pleine nuit

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, la police municipale de Shawinigan a procédé à l'arrestation de 34 grévistes de la Belgo, comme s'il s'agissait de vulgaires criminels.

Les arrestations coïncident avec la reprise du piquetage à la

Belgo. On fait remarquer que durant les trois mois pendant lesquels il n'y eut pas de piquetage, on laissait les grévistes tranquilles.

Serait-ce que maintenant le piquetage n'est plus permis?

A Grand'Mère et Shawinigan :

Echec de Marcel Francq

Si les efforts des Unions internationales ont été complètement paralysés par les injonctions accordées à la C.T.C.C., il y a quelque temps, cette paralysie s'est déclarée bien avant. Dès le premier jour, Marcel FRANCQ s'est rendu compte qu'il ne réussirait pas à grouper les ouvriers sérieux qui travaillent à la LAURENTIDE.

La bénédiction de Foss

Pourtant, toutes les chances sont offertes aux unions internationales par la LAURENTIDE. Les contremaitres de M. FOSS font une intense cabale à l'intérieur de l'usine en faveur des unions internationales, tandis que les agents de M. FRANCQ offrent leurs cartes aux ouvriers au bon endroit... c'est-à-dire à côté du paye-maitre.

Malgré tout, l'immense majorité des employés de la LAURENTIDE refuse de se joindre à cette union qui fait le jeu des patrons.

Quoiqu'en dise M. FRANCQ, les "gars" de GRAND'MERE veulent garder leur syndicat. Ils se méfient de ces unions internationales qui, en 1937, les avaient abandonnés à l'occasion d'un arrêt de travail qui avait duré trois-quarts d'heure...

Et surtout, les honnêtes travailleurs de la LAURENTIDE ont été écoeurés par les manoeuvres de FRANCQ qui leur rappellent ces vautours qui survolent avec intérêt non seulement les cadavres, mais les blessés dans l'espoir qu'ils finiront par rendre, le dernier soupir eux aussi.

Geste inutile

Le geste de FRANCQ a fait un tort immense à la cause syndicale en donnant l'impression au public que les unions concurrentes se traitaient en ennemis. Ce n'est pourtant pas toujours le cas et, dans le conflit du DEVOIR, la CTCC a donné la preuve qu'elle était solidaire de TOUS les ouvriers et non seulement de ses syndiqués.

Si bien que plusieurs typographes du DEVOIR (grévistes affiliés aux unions internationales) nous ont avoué qu'ils désapprouvaient l'attitude de FRANCQ et qu'elle les mettaient dans l'embarras à l'égard de la CTCC.

Quoi qu'il en soit, le présent conflit se serait fort bien passé de l'incident "Faux-FRANCQ" qui n'a profité à personne et qui a nuit à tout le monde. (Sauf peut-être aux patrons, toujours contents de voir les syndicats se faire la lutte entre eux.)

Si au moins les unions internationales avaient obtenu une victoire éclatante. Mais leur tentative a été un échec à GRAND'MERE. A SHAWINIGAN, les agents de FRANCQ n'ont même pas osé se montrer. (On les comprend!...)

Une trahison des Unions internationales

Ce n'est pas la première fois que les travailleurs ont à se plaindre des Unions internationales qui frappent dans le dos des syndiqués pour l'amélioration de leur sort.

Le rapport au Bureau Confédéral, présenté par M. Jaen Marchand, en donne un autre échantillon sous le titre "Trahison syndicale", que nous reproduisons au texte:

"La C.T.C.C. a vivement regretté l'intervention de la United Brotherhood of Pulp, Sulphite & Paper Mill Workers (A.F. of L.) dans les conflits de Grand'Mère et de Shawinigan Falls. Cette union a profité de l'arrêt de travail pour tenter avec le concours de l'employeur, de briser la résistance ouvrière et d'organiser, dans ses rangs, les travailleurs en grève. Sous la signature de Marcel Francq, ancien membre de la Commission des Relations Ouvrières, cette union a distribué une circulaire mensongère, vexatoire à l'endroit de la C.T.C.C. et susceptible de démoraliser les grévistes. Surtout après l'attitude de la C.T.C.C. dans l'affaire du Devoir, cette intervention fut qualifiée à juste titre de "trahison syndicale"."

HISTOIRE D'UN SYNDICAT

(Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère Inc.)

1937

C'est le 30 mai 1937 que se fonde, en la salle de l'Hôtel de Ville de la ville de Grand'Mère, le syndicat des travailleurs du papier de cette ville, alors dénommé "Syndicat National Catholique des Employés de l'industrie du Papier de la Laurentide de Grand'Mère". L'exécutif se compose alors de Joseph Larue, un homme particulièrement courageux qui occupera durant une bonne dizaine d'années le poste de président. Arthur Laberge, Louis Trépanier, Adem Mélangon, Edouard Coulombe, Hervé Thibeault, Linière Mahneu et Alfred Lépine, furent les premiers officiers. M. l'abbé Léonce Panneton, alors vicaire à St-Paul de Grand'Mère devient le premier aumônier du syndicat naissant. Le syndicat compte alors une quinzaine de membres.

Un mois plus tard, le syndicat s'affilie à la Fédération des Pulperies et Papeteries du Canada, qui devait devenir plus tard la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier. M. l'abbé Panneton tient alors des propos toujours d'actualité. Lisons un extrait du procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 1937: "M. l'abbé Panneton, aumônier, expliqua ensuite l'entente entre les corporations de papier et le gouvernement et l'injustice faite en passant par-dessus la tête des ouvriers et des unions."

En juillet 1937, le salaire de base est de 40c l'heure. En septembre, la caisse du syndicat contient la forte somme de \$5.82! Le taux de cotisation syndicale est alors de 50c par mois. En novembre, une lettre est envoyée au député du comté "pour qu'il appuie la demande du syndicat à la compagnie pour un contrat collectif". Là, au fond, gît tout le problème. Le syndicat a beau accroître lentement ses effectifs (54 membres le 23 octobre 1940, 100 le 7 mars 1944), s'affilier dès décembre 1937 au conseil central — alors celui des Trois-Rivières — faire à la compagnie certaines demandes pas tellement agressives — par exemple, celles de chômer à la Toussaint et à l'Immaculée-Conception — maintenir une assurance-salaire en cas de maladie — d'abord avec l'aide de la Fédération, puis ensuite tout seul jusqu'à aujourd'hui — il demeure essentiellement faible. En effet, le syndicat ne sera jamais de bon gré reconnu par la compagnie comme agent négociateur; il faudra la force de la Loi des Relations Ouvrières sept ans plus tard, pour amener à la Laurentide de Grand'Mère la signature d'une convention collective de travail.

1944

La Loi des Relations Ouvrières est du 2 février 1944; elle a sa source première dans les durs conflits qui se sont déroulés l'année précédente dans les usines Price et à Dolbeau, conflits qui attirent alors l'attention d'une commission d'enquête présidée par le juge Prévost.

Se prévalant des dispositions de la loi, le syndicat de Grand'Mère après une campagne de recrutement qui lui donne en moins de deux mois un total de près de 400 membres, demande à la Commission des Relations Ouvrières son certificat de reconnaissance syndicale (18 avril 1944) le certificat est accordé le 10 mai suivant.

La première rencontre pour négociations a lieu le 1er juin 1944. La question des salaires devait être au premier plan des préoccupations ouvrières, car depuis septembre 1937 jusqu'au début de 1943, le salaire de base était resté parfaitement (?) stationnaire à 43c l'heure; la guerre sévissait encore, et le gel des salaires était à la mode. Au bout d'une semaine, le premier contrat collectif se signait à la Laurentide; le salaire de base passait à 54c soit une augmentation de 11c. Les travailleurs obtenaient en outre une semaine de vacances payées après une année de service, quatre jours de congé officiels, la reconnaissance du principe — il faudra voir plus tard ce que donnera la pratique! — de l'ancienneté, l'établissement d'une procédure de règlement des griefs et un service médical incorporé à la convention. Les négociateurs syndicaux réussissaient à entraîner l'élimination d'une coutume dite "élastique" qui permettait jusque là à la compagnie d'exiger du travail au delà des heures réglementaires (9 heures) au taux régulier ni plus ni moins.

1945

La compagnie Consolidated pousse l'idée d'un comité de collaboration "syndicat-direction" "dans le but de discuter des questions d'intérêt mutuel autres que les plaintes". Dans les quatre années qui suivent, le syndicat s'en désolidarise de plus en plus à cause de l'usage qu'en fait la direction. Le comité, qui devait en être un de discussion entre égaux, devient vite un comité de décisions unilatérales, d'ordres à peine voilés. Voici un exemple typique tiré de l'agenda de la réunion du 26 juillet 1945:

Manque d'enthousiasme et insouciance apparente parmi quelques employés lorsqu'ils sont appelés à accomplir certaines tâches, tels l'échange de toiles métalliques (wire) durant des périodes en dehors de leurs heures de travail régulier.

La convention collective de 1945 contient une augmentation de 3c qui porte à 57c le salaire de base. Le syndicat réussit à faire inscrire une clause interdisant le travail plus de deux dimanches consécutifs.

1946

En 1946, le syndicat obtient une deuxième semaine de vacances pour les employés comptant cinq ans de service avec la compagnie. Le salaire de base est porté à 60c. Il est de \$1.00 en 1948 et de \$1.10 en 1951. Les années qui suivent sont consacrées au développement des effectifs syndicaux et à l'administration de la convention collective. Des griefs plus nombreux sont épaulés avec une vigueur toujours plus grande par le syndicat, tout limité qu'il soit par les dispositions restrictives de la convention collective, notamment en matière d'ancienneté.

1950

C'est en 1950 que Gaston Ricard devient président du syndicat, après avoir agi six ans comme secrétaire-archiviste. Il succède à Joseph Larue, président de 1937 et 1938 et 1944 à 1950, puis, après la guerre, à compter de 1944, à Jeff Désilets, 1938 à 1944. Ricard apporte à son travail la jeunesse — il a alors 34 ans — une solide instruction, un calme imperturbable qui sera bientôt soumis à de rudes épreuves. Il est heureusement entouré d'une équipe dont les membres sont pour la plupart demeurés au poste jusqu'à aujourd'hui, et dont on trouvera les noms ailleurs dans cette page.

1951

Au début de janvier 1951, les instances du syndicat obtiennent que la compagnie envoie aux officiers syndicaux copie de chaque cas de "merit and demerit marks" ce qui permet à ces derniers de se porter rapidement au secours des travailleurs lésés. On trouvera ailleurs dans cette page des cas typiques.

1955

Le long travail de consolidation des effectifs syndicaux se poursuit jusqu'à aujourd'hui. En 1953, c'est la dure bataille pour la réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures; la bataille est gagnée par l'incorporation d'une clause à cet effet dans la convention de 1954.

En 1955, le salaire de base à la Laurentide est de \$1.53, soit près de quatre fois celui de 1937. Les travailleurs ont une semaine de vacances payées après un an, deux semaines après cinq ans, et trois semaines après 15 ans. Ils jouissent de quatre fêtes chômées officielles et d'un autre congé à date variable. Le travail du dimanche a trouvé sur son chemin les protestations répétées et concertées du syndicat. Les travailleurs bénéficient de taux et demi au delà de huit heures par jour. Ils ont un syndicat d'au delà de cinq cents membres, dont la présence et l'action sont

une invitation au respect de la part de la direction. Au cours des dernières années surtout, on sent chez les membres un réveil, une prise de conscience plus aiguë de leurs droits de travailleurs et de leurs devoirs de syndiqués.

Un conflit récent a pu diviser pour un temps les membres du syndicat de la Laurentide. Tous, bien sûr, s'entendent sur les fins à poursuivre, même si, à un moment donné, ils ont pu s'éparpiller sur les moyens. Inutile, pour l'instant, de s'attarder sur les rancœurs présentes, sur les nombreux éléments du problème dont l'interprétation est encore si difficile, sur les événements qui se sont succédés si rapidement. Bien solide qui jugera les reins et les coeurs et bien vertueux qui lancera la première pierre.

Un fait demeure, au delà des bouleversements récents, des erreurs de tactiques possibles, des personnalités en présence; c'est que le Syndicat national des Tra-

vailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère Inc. affilié à la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier, au Conseil Central des syndicats nationaux de Shawinigan et à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, est toujours nécessaire pour l'avancement économique et moral des travailleurs de la Laurentide; c'est que tous les travailleurs de quel côté de la clôture qu'ils se soient un jour trouvés — lui continuent leur adhésion, oubliant les petites rancunes et humiliations, et se choisissent comme chefs des hommes qui sont restés debout dans la tempête.

L'unité, la solidarité de tous les travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère est, aujourd'hui, le seul gage du respect de leur liberté et de leur dignité d'hommes. Le passé que nous avons esquissé en quelques lignes est le meilleur garant d'un avenir plus rose, plus fier, plus... EFFICACE...

Les délégués de Shawinigan au congrès de la C.T.C.C.

Conseil central
Michel Chartrand
G.-E. Hébert
Armand Pellerin
Chemicals
Paul Désaulniers
Pierre Lavergne
Yves Giroux
Siméon Guy
Laurent Beaulieu
J.-P. Désaulniers
Synd. Belgo
William Brûlé
Yvanhoe Savard
H.-P. Bourassa
Carpentier
H. Saint-Hilaire
Synd. Plastique
Maurice Laurence

Roger Roy
Henri Deschamps
Chaussure
Albert Caron
Synd. Aluminium
Gérard Hébert
James McCulloch
Réal Marchand
Roland Bertrand
Synd. Ind. Chim.
(Dup. & CIL)
Gaston Dessureault
Russell Dupont
Henri Therrien
Chs.-A. Trudel
Synd. Laurentide
P.-E. Bourbeau
Gaston Ricard
Omer Lépine
Papier La Tuque
Georges Duchesneau
Léo Laforce
Carborundum
Martial Laforêt

Les accidents...

(Suite de la page 1)

tipliant ainsi les chances d'accidents. Elle force des ouvriers à exécuter des travaux qui sont au dessus de leurs capacités, elle les épuise à la tâche...

C'EST DANS LE JEU

Que M. MOSHER ne s'étonne donc pas du nombre croissant des doigts coupés dans son moulin... Cela fait partie du jeu dangereux qu'il joue en ce moment.

Un jeu qui ne tient pas beaucoup compte de la personne humaine et de ses droits les plus élémentaires. ("Personne humaine", voilà une expression qui ne doit pas se traduire facilement dans la langue de M. MOSHER...)

Tél. 5056

Dr P.-E. NOLLET, O.D.
OPTOMETRISTE
1262, 5e AVENUE
Shawinigan-Sud

**Massicotte
& Frères**

ENTREPRENEURS
EN CHAUFFAGE
A L'HUILE

2263, rue Saint-Marc
Shawinigan

Tél. 3519

Les ouvriers ne sont jamais contents

Dans l'ensemble, la population de SHAWINIGAN montre beaucoup de compréhension à l'égard des travailleurs de la BELGO qui mènent actuellement une dure lutte. On rencontre, cependant, quelques individus qui ne comprennent pas le sens du conflit mais qui vont répétant la sempiternelle "opinion" des imbéciles, telle que léguée par leurs ancêtres, ainsi qu'une maladie héréditaire: "Bah! les ouvriers ne sont jamais contents! Après une grève, c'est une autre... Ils ne songent qu'aux augmentations de salaires, etc..."

*Que la coopérative
accroisse en chacun
l'esprit de fraternité
qui doit unir tous les hommes
de bonne volonté*

LES CAISSES POPULAIRES DU GRAND SHAWINIGAN

- La Caisse Populaire d'Almaville
- La Caisse Populaire de la Cité de Shawinigan
- La Caisse Populaire Mauricienne
- La Caisse Populaire du Christ-Roi
- La Caisse Populaire Sainte-Jeanne d'Arc
- La Caisse Populaire de la Baie Shawinigan
- La Caisse Populaire de la paroisse Sainte-Croix
- La Caisse Populaire de Saint-Charles Garnier.

Avouez qu'au cours des derniers mois, il vous est arrivé d'entendre des réflexions aussi stupides. Et vous avez été étonnés de voir des gens soi-disant instruits, des professionnels peut-être, énoncer des idées aussi bêtes que celles-là.

En fait, il n'y a pas à s'étonner outre-mesure. S'il est vrai qu'au Canada français nous soyons toujours 50 ans en retard sur le monde civilisé, il serait presque normal que les problèmes sociaux ne soient pas au premier rang de nos préoccupations et que le syndicalisme demeure à ce point méconnu que de pieuses personnes le confondent encore avec le communisme.

Pour ma part, j'avoue que pendant toutes mes études au collège et à l'université, pas un de mes maîtres n'a cru utile de me dire ce qu'était le syndicalisme. La chimie, les mathématiques, le grec, la gymnastique, tout était important... sauf les questions sociales!

Et jusqu'à ces derniers temps, la situation était à peu près semblable dans tous nos collèges et nos universités, qui ont produit des fournées d'avocats, de médecins, d'instituteurs, de commerçants et de collets blancs marqués par une peur instinctive de toute réaction venant du milieu des travailleurs.

Mais à SHAWINIGAN, heureusement, on rencontre assez peu de gens aussi ignorants des questions sociales en général et, particulièrement, de celles qui ont trait au conflit de la BELGO.

J'ai même remarqué que tout le monde avait compris que les travailleurs ne luttaient pas présentement pour une question de salaire mais pour une grave question de principe. Tout le monde sait que si les employés de la BELGO ont cessé de travailler un bon matin, ce n'était pas parce qu'il exigeaient tant de cents de plus l'heure, mais parce que la compagnie a voulu négocier directement avec chaque employé plutôt qu'avec le syndicat librement choisi par ces employés.

La propagande effrénée de la CONSOLIDATED a voulu

Une déclaration de S. S. le Pape Pie XII DIMANCHE = REPOS PHYSIQUE + ELEVATION SPIRITUELLE

Au cours des dernières semaines, nous avons eu l'occasion de citer des textes de Léon XIII et d'un certain nombre d'évêques dont le cardinal LEGER.

La lutte pour l'observance du dimanche se poursuivant toujours dans la MAURICIE, il est bien probable que de nouvelles directives soient bientôt données aux fidèles par les plus hautes autorités religieuses. En attendant voici un texte de S.S. Pie XII sur l'observance du dimanche:

"Pour beau qu'apparaisse le sanctuaire de la famille, il n'est pas l'Eglise. Le dimanche doit devenir de nouveau le jour du Seigneur; la sainte messe le centre de la vie chrétienne, l'aliment le plus sacré du repos physique et de la conscience chrétienne. Le dimanche doit être le jour du repos en Dieu, de l'adoration, de la supplication, de l'action de grâces; le jour où l'on expie les péchés commis au cours de la semaine précédente, où l'on implore lumière et force pour les jours de la semaine qui commence."

"Le dimanche est le souvenir continu de la résurrection du Seigneur. Ce jour-là l'homme doit sortir du chantier, quitter les champs et l'usine, où sa pensée monte difficilement vers Dieu. Le dimanche doit être le jour du repos physique et de l'élevation spirituelle. Il ne doit être ni le jour d'excès sportifs ni de jouissances effrénées, toutes choses qui épuisent et affaiblissent plus que le travail durant la semaine. Elles ne conduisent pas à Dieu, elles écartent plutôt de Lui.

"N'est-il pas navrant qu'on montre parfois, le dimanche, des scènes et des spectacles qu'avec saint Augustin on pourrait nommer "une maladie de la peste des âmes, une subversion de toute probité et de toute pudeur?" Spectacles auxquels s'applique ce que le même saint Docteur disait des répréhensions immorales de son temps: elles n'auraient point été tolérées aux premiers siècles de la Rome antique où l'on vivait plus naturellement et plus simplement. Le dimanche doit être le jour qui réunit la famille, non pas celui qui la disperse. Il doit être le jour de la lecture spirituelle et de la prière, et non celui de la dissipation."

"Si le corps a besoin d'un pain matériel qui le soutienne, l'âme a besoin d'un pain supersubstantiel qui soutient, augmente et restaure la force, qui, aux différents âges de la vie, est nécessaire pour persévérer dans l'exercice de la vertu et la victoire sur les passions. A ce repos spirituel, l'Eglise invite, surtout le dimanche jour de l'Eucharistie par excellence. L'obligation d'entendre la messe le dimanche est grave. Souvent pourtant, les églises sont désertées par les hommes: on n'y voit que quelques pieuses femmes, des mamans pressées de revenir au plus tôt à leur foyer et à leurs enfants, de pieuses servantes qui se soustraient pour quelques instants aux travaux et aux soucis pour trouver la force qui les soutient dans les épreuves de leur condition sociale."

"Il n'est pas digne d'un chrétien de se croire dispensé, pour un motif léger et insignifiant, de l'obligation d'entendre la messe le dimanche. On peut croire qu'il agirait autrement, s'il avait une idée claire, profonde et ardente du mystère eucharistique."

(Extrait de l'allocution de S.S. Pie XII aux prédicateurs du carême, le 9 mars 1943).

cache au public ce premier geste de la compagnie, qui est à l'origine même du conflit. Mais elle n'a pas réussi et, maintenant, n'importe qui dans la rue vous dira que si les travailleurs de la BELGO refusent de retourner à l'usine sans contrat, c'est d'abord pour sauver leur syndicat, c'est-à-dire leur seul moyen de s'assurer et d'assurer à leurs enfants une vie digne d'un être humain. La vérité finit irrémédiablement par triompher!

Tél : 4932

DOYON

Vêtements masculins

Pour hommes et garçons
(de 6 à 18 ans)

2312 St-Marc, Shawinigan

La rentrée des classes

"Déjà l'école qui recommence", disent en soupirant les enfants.

"Enfin, la rentrée des classes", disent en soupirant les parents.

Que de soupirs!

Pour les écoliers, les vacances d'été signifient grand air, liberté, temps libre; mais pour les parents et spécialement les mamans, la saison estivale signifie surveillance, impossibilité d'arriver à faire l'ouvrage en temps, surmenage, problèmes de toutes sortes.

Les enfants sont turbulents. Ils jouent à des jeux bruyants, courent, rient et parlent fort. La discipline scolaire était rigide, mais l'organisation de la vie de famille est plus souple. Aussi voient-ils souvent revenir les heures de silence, le règlement sévère, comme une épreuve.

Mais pour certains parents, ce sera comme une libération. Et pourtant tous aiment bien leurs enfants. Mais le bruit, la surveillance continuelle à exercer pour le bain, les heures de sortie et... de rentrée, les permissions à accorder et surtout celles à refuser compliquent l'horaire d'une maman doubles d'une ménagère. Pour nous, parents, le temps normal, c'est le temps des classes. Et pourtant, nous avons pu les mieux connaître, cet été, nos enfants.

A table ou en pique-nique, les conversations étaient animées plus qu'en d'autres saisons où le travail scolaire oblige à des repas rapides, sans couleur ni saveur. L'étude commande, l'humeur des membres de la famille s'en ressent. Heureusement que durant les jeux, nous avons observé nos enfants petits et grands, et leur façon de se

comporter avec leurs amis, et les gens du voisinage. Nous les avons vus devenir petit à petit, des adultes.

Nous avons peut-être eu, heureusement, de bonnes conversations assez intimes avec eux: une marche ensemble, un travail fait en commun, comme l'essuyage de la vaisselle, l'épluchette du blé d'Inde ou la préparation d'un pique-nique, nous ont rapproché de nos enfants; ça devenait des amis, on riait, on s'amusait sans imposer notre titre de parents.

Et à bien y penser, je me demande si c'est tellement vrai que nous nous sentons soulagés de leur présence, même si elle est tyrannique par moments.

Au fond, c'est grâce à l'été, si on réussit à les connaître un tout petit mieux.

Qui fera les petites commissions en bicyclette?

Qui surveillera les bébés quand nos fillettes seront aux études?

Qui apportera à la maison le sens de l'aventure quand notre jeune scout aura laissé sa tente pour le collège?

Et qui nous vantera les mérites de nos enfants quand les voisins ne viendront plus partager notre pique-nique ou surveiller avec nous les petits au bain?

Dans un mois, quand l'ordre sera rétabli dans la maison, que notre horaire de ménagère sera plus fixe, nous nous ennuyons des rires et des mauvais tours, des discussions et des petites querelles. Parce que tout sera trop sérieux, la vie de famille risquera d'être un noviciat au lieu d'un foyer où bien des êtres s'aiment sans assez se connaître.

Simonne CHARTRAND



On manque évidemment de papier ...

Notre petite chronique judiciaire

Coupable! Coupable! dit le juge Lucien Comeau

Depuis le début de l'arrêt de travail, la CONSOLIDATED s'est servie de la Justice et des procédures judiciaires dans le but d'intimider ses ouvriers et de leur faire croire que tous ceux qui leur résisteraient un peu plus que les autres aboutiraient en prison.

Sans commentaires

Jusqu'à présent plusieurs ouvriers ont été condamnés à la prison mais tous en ont appelé du jugement et sont convaincus de faire annuler par la Cour d'appel les condamnations émises contre eux.

La loi ne nous permet malheureusement pas de dire que tel ou tel juge nous paraît partial et injuste quand il a à juger des ouvriers, que tel ou tel jugement nous semble odieux ou révoltant.

Toutefois, la loi ne défend pas de rapporter des témoignages rendus en cour pendant le procès. Sans faire de commentaires, nous rapporterons donc des extraits du procès de Lucien VILLEMURE et Roger BOISVERT, qui se déroula devant le juge Lucien COMEAU. Les accusés

étaient défendus par Me Léon LAMOTHE, assisté de Me Marius BERGERON, directeur du Service des Recherches de la C.T.C.C.

Nature du crime

Rappelons d'abord que VILLEMURE et BOISVERT étaient accusés d'avoir "injustement et sans autorisation légitime", dans le dessein de forcer Clément MONGRAIN à s'abstenir de faire une chose qu'il avait légalement le droit de faire, soit se rendre à son travail aux usines de la CONSOLIDATED, ils ont tenté d'intimider ledit Clément MONGRAIN par des menaces de violence".

La "chose" se passa un soir que VILLEMURE et BOISVERT revenaient de GRAND'MERE et étaient allés reconduire deux de leurs amis à BELGOVILLE. Au retour, ils avaient rencontré les deux frères ARGOUIN et Clément MONGRAIN.

Pas peur;

VILLEMURE déclara qu'il avait tout simplement dit à un des frères ARGOUIN qui travaillait pour John WICKENDEN:

"Va travailler! On n'a pas affaire à toi!"

Me LAMOTHE posa quelques questions aux plaignants:

QUESTION: "M. BOISVERT vous a-t-il parlé?"

REPONSE: "Non"

QUESTION: "M. BOISVERT vous a-t-il touché?"

REPONSE: "NON"

QUESTION: "Vous n'aviez pas peur?"

REPONSE: "NON"

QUESTION: "Pourquoi?"

REPONSE: "Je savais qu'il n'y avait aucun danger".

Me LAMOTHE posa les mêmes questions au plaignant au sujet de VILLEMURE et il obtint les mêmes réponses négatives.

On crut alors que le juge allait renvoyer la cause.

Mais le juge COMEAU condamna les accusés (les deux ouvriers BOISVERT et VILLEMURE) à un mois de prison et à \$50.00 d'amende et les frais ou à un mois additionnel.

C'est tout... la loi nous interdit de faire des commentaires sur un jugement, mais dans le cas présent, est-il besoin de commentaires?

UN PLAN D'ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE
Plus nouveau
Plus complet
Mieux adapté à vos besoins

PROTECTION

A DOMICILE

A L'HOPITAL

"Mieux vaut prévenir que guérir"

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC
SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-MALADIE

38 Caron, Québec — Tél. 2-7031
333 est, Crag, Montréal — HA. 6632

Tél : 5778

R. LALIBERTE

Téléviseurs "Admiral"
21 pouces — Modèle 56
à un prix spécial

453, DesCèdres,
Shawinigan

Tél : 3268

VOTRE PHARMACIE
GUY CHRETIEN

La plus nouvelle pharmacie
de la Mauricie

SPECIALITE : PRESCRIPTIONS

Livraison par toute la ville

541, Station

Shawinigan